

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**MAISONS DU MONDE ANNONCE LE SUCCÈS DE SON ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU ÉCHANGEABLES EN ACTIONS EXISTANTES (OCEANES) À ÉCHÉANCE 2023 POUR UN MONTANT NOMINAL DE APPROX. 200 MILLIONS D'EUROS****Nantes, 29 novembre 2017,**

Maisons du Monde (la « Société ») (Euronext Paris : MDM, Code ISIN : FR0013153541) a procédé avec succès au placement d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») à échéance 2023 (les « Obligations ») par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels uniquement pour un montant nominal de approx. 200 millions d'euros, représentant approx. 4,1 millions d'actions sous-jacentes (l'« Émission »).

Le produit net de l'Émission sera utilisé pour refinancer en partie le prêt à terme d'un montant en principal de 250 millions d'euros.

La valeur nominale des Obligations a été fixée à 48,78 euros, faisant apparaître une prime d'émission de 42,5% par rapport au cours de référence¹ des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Les Obligations seront émises au pair le 6 décembre 2017, date prévue du règlement-livraison des Obligations (la « Date d'Emission ») et porteront intérêt à un taux annuel de 0,125% par an, payable annuellement à terme échu le 6 décembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 6 décembre 2018 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).

À moins qu'elles n'aient été converties, échangées, remboursées, ou achetées et annulées, les Obligations seront remboursées au pair le 6 décembre 2023 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré). Les Obligations pourront être remboursées avant la date de maturité au gré de la Société, sous certaines conditions, et au gré des porteurs en cas de Changement de Contrôle de la Société (tel que défini dans les termes et conditions des Obligations).

Les actionnaires existants de la Société ne disposent d'aucun droit préférentiel de souscription (ou de délai de priorité) sur les Obligations ou les actions de la Société sous-jacentes.

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Access™ d'Euronext Paris. L'admission aux négociations des Obligations interviendra au plus tard 30 jours à compter de la Date d'Emission.

¹ Le cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action Maisons du Monde sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 29 novembre 2017 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Droit à l'attribution d'actions de la Société

Les porteurs d'Obligations disposeront d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société qu'ils pourront exercer à tout moment à compter de la Date d'Émission (soit le 6 décembre 2017) et jusqu'à 17h00 (heure de Paris) le 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé sur la base d'un ratio de conversion ou d'échange d'une action de la Société par Obligation et sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

En cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions, les porteurs d'Obligations recevront au choix de la Société des actions nouvelles et/ou existantes de la Société. Les actions nouvelles de la Société porteront jouissance courante.

Dilution

À titre purement indicatif, en considérant l'émission d'Obligations d'un montant d'environ 200 millions d'euros, correspondant à 4 100 041 Obligations d'une valeur nominale unitaire des Obligations de 48,78 euros par Obligation, la dilution serait de 9,1% du capital social actuel, si la Société décidait de remettre exclusivement des actions nouvelles en cas de conversion.

Engagement d'abstention de la Société

Dans le cadre de l'Émission, la Société a consenti un engagement d'abstention d'émissions ou de cessions d'actions ou d'instruments donnant accès au capital de la Société à compter de la date d'annonce des modalités définitives de l'Offre et jusqu'à 90 jours calendaires à compter de la Date d'Emission, sous réserve de certaines exceptions.

Cadre juridique de l'Émission et modalités de placement

L'Offre a été réalisée conformément à la 30^{ème} résolution adoptée par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 29 avril 2016. L'Offre a été réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier par voie de placement privé accéléré avec construction d'un livre d'ordres en France et/ou hors de France (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) auprès d'investisseurs institutionnels uniquement.

L'Offre n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Information disponible

Des informations détaillées sur Maisons du Monde, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le Document de référence 2016 de la Société enregistré auprès de l'AMF le 25 avril 2017 sous le numéro R.17-022 qui peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société (notamment le Rapport financier semestriel au 30 juin 2017), sur le site Internet de Maisons du Monde (www.corporate.maisonsdumonde.com).

Information importante



Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de souscription ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente et l'Offre ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

À propos de Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers dans le secteur de l'aménagement de la maison, proposant des collections de meubles et des objets de décoration originaux et accessibles, déclinés en différents styles. Le Groupe développe son activité grâce à une approche omnicanal intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites Internet, et ses catalogues. Fondé en France en 1996, le Groupe a développé ses activités à travers l'Europe depuis 2003. En 2016, les ventes du Groupe ont atteint 882 millions d'euros et son EBITDA était de 123 millions d'euros. Le Groupe exploitait 288 magasins dans sept pays – France, Italie, Espagne, Belgique, Suisse, Allemagne et Luxembourg – et a généré 36% de ses ventes hors de France en 2016. Le Groupe a par ailleurs réussi l'intégration d'une plateforme de commerce en ligne complète et complémentaire, dont le taux de croissance moyen annuel de ses ventes a atteint 37% de 2010 à 2016. Cette plateforme, disponible dans onze pays (les sept pays d'implantation de ses magasins, ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni), a représenté 19% des ventes du Groupe en 2016.

www.corporate.maisonsdumonde.com

Contacts

Relations Investisseurs

Laurent Sfaxi – +33 2 51 71 52 07

lsfaxi@maisonsdumonde.com

Relations Presse

Clémentine Prat – +33 2 51 79 54 08

cprat@maisonsdumonde.com

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'Offre ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni Maisons du Monde, ni les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les Obligations ont uniquement fait l'objet d'un placement privé en France et/ou hors de France (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon), uniquement auprès des personnes visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (à l'exception du cercle restreint d'investisseurs) et ne font l'objet d'aucune offre au public dans un quelconque pays (y compris la France). Ce communiqué de presse ne constitue pas une recommandation sur l'émission des Obligations. La valeur des Obligations et des actions est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter un conseiller financier pour évaluer si un investissement dans les Obligations est adapté à leurs besoins.

Espace Économique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États Membres uniquement :

(a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou

(b) dans toute autre circonstance entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus,

et à condition qu'aucune de ces offres ne requièrent la publication par la Société ou l'un des Teneurs de Livre Associés d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de Obligations » dans un État Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'émission des Obligations et sur les Obligations objet de l'émission, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

France

Les Obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession des Obligations ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés, agissant pour compte propre, tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-1, L.411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier.

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement et directement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« Investment Professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les Obligations et, le cas échéant, les actions de Maisons du Monde à remettre en cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre de contrat relative à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressée ou conclue qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

États-Unis d'Amérique

Ce communiqué ne peut pas être diffusé, publié ou distribué aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres financiers, une offre ou une sollicitation d'achat de titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou du droit de l'un quelconque des États des États-Unis d'Amérique, et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou du droit des États susvisés. Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extra-territoriales (« offshore transactions »), conformément à la Regulation S du Securities Act. Maisons du Monde n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Australie, Canada et Japon

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon